

Pays-Bas : symposium euthanasie pour les personnes en voie de devenir démentes

Author : Jeanne Smits

Categories : [Divers Jeanne smits](#)

Date : 8 septembre 2011

L'hôpital Albert-Schweitzer de Dordrecht organisera un [symposium sur l'euthanasie en cas de démence](#) le 13 octobre prochain. Destiné aux soignants, il vise à informer et à faire réfléchir, sous l'intitulé : « Euthanasie et démence : à qui cela pose-t-il problème ». L'institution propose aux soignants confrontés à des demandes d'euthanasie de la part de patients aux premiers stades de la démence : il s'agit d'engager le débat pour mieux connaître la loi en vigueur, pour attirer l'attention des soignants sur l'existence de phases dans la progression de la démence, les premières d'entres elles laissant une porte ouverte à la réponse positive à la demande d'euthanasie, à exécuter – le cas échéant – tout de suite.

Il n'est pas inutile de préciser que l'hôpital assure ne pas vouloir faire la promotion de l'euthanasie. On s'y serait trompé...

Telle est déjà aux Pays-Bas la logique actuelle d'actes d'euthanasie légale qui, au compte-gouttes aujourd'hui mais sans doute de manière bien plus systématique à l'avenir, mettent un terme à la vie de personnes qui sont par ailleurs en bonne santé mais qui commencent à souffrir des effets de leur maladie de Parkinson, Alzheimer et autres...

L'un des organisateurs du symposium, le consultant pour l'euthanasie de l'hôpital Albert-Schweitzer, estime même que la discussion est devenue urgente, Bob van den Ende :

« Conséquence du vieillissement de la population, le nombre de personnes souffrant de démence va croître de manière importante. Nombre d'entre elles veulent pouvoir déterminer à partir de quel moment elles ne veulent pas “aller plus loin”, parce qu'elles risquent de glisser vers une forme d'existence qu'elles estiment inacceptable : perte de l'autonomie, absence de perspectives, inconscience, et au bout du compte vie végétative. »

Le symposium vise à rappeler que si l'euthanasie est possible en cas de démence dans le cadre fixé par la loi, et souvent même bien après que le diagnostic de démence a été posé, elle peut devenir impossible à mettre en œuvre si le patient et ses proches tardent trop à en faire la demande. **« Le patient doit être capable de prendre des décisions et être en mesure de les prendre de manière bien réfléchie au moment de l'acte lui-même. Il doit être en mesure de dire : “Maintenant, je ne veux plus aller plus loin” »**, explique Bob van den Ende, assurant qu'il est impossible de poser une demande d'euthanasie pour l'avenir, pour un moment où la démence aura davantage privé le patient de son libre arbitre.

Donc : **« Il est d'un grand intérêt pour tous ceux qui peuvent être concernés de se rendre compte qu'à un moment donné, il sera peut-être trop tard »**, ajoute-t-il – trop tard pour faire autre chose que de laisser des directives de fin de vie demandant l'arrêt des soins en cas de maladie grave.

Si l'on cherche donc à informer les soignants de la loi et de ces palliers de la démence à ne pas manquer, c'est – affirme-t-on – pour les mettre en mesure de répondre aux questions que pourraient leur poser les personnes en voie de devenir démentes à propos de l'euthanasie, afin que celles-ci ne ratent pas le coche. De manière plus sournoise, affleure une nouvelle étape dans la promotion officielle de l'euthanasie : créer un contexte où le médecin prendra l'initiative « bienveillante » d'informer son patient de son droit à l'euthanasie et des risques qu'il prendrait à ne pas l'exercer tout de suite.

L'un des thèmes abordés se présente ainsi comme un défi : « L'euthanasie en cas de démence est un problème qui concerne les médecins de famille. »

L'hôpital Albert-Schweitzer n'exclut pas d'ouvrir un prochain symposium sur le sujet au grand public, alors que celui du 13 octobre est strictement réservé aux professionnels de la santé : « Ce sujet va de plus en plus prendre vie au sein de la société », assure ainsi van den Ende.

Parmi les participants à la soirée du 13 octobre, je note la présence de Rob Jonquière, ancien président de l'Association néerlandaise pour une fin de vie choisie (NVVE), lui-même médecin ayant pratiqué l'euthanasie. J'avais eu un échange avec lui sur [LifeSite](#) où il assurait avec aplomb que l'euthanasie choisie d'avance et pratiquée au moment où le patient a sombré dans la démence est (déjà) légale aux Pays-Bas. Je constate avec intérêt que ce point de vue est pour le moins discuté.

© [leblogdejeannesmits](#).

